

LA SOLIDARITÉ EN ACTION



Soli'AL 

Groupe ActionLogement

Soli'AL, une association au service de l'ensemble des opérateurs du logement abordable, experte en accompagnement social.

Créée par le groupe Action Logement en 2019, Soli'AL est issue du regroupement de 8 associations engagées dans l'accompagnement des salariés et des locataires en difficulté.

Soli'AL intervient dans 5 régions - Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse - en prenant appui sur les Directions régionales d'Action Logement Services. Elle dispose pour réaliser sa mission d'une équipe resserée d'une trentaine de collaborateurs diplômés du travail social.



La mission de Soli'AL : la solidarité en action

Lorsqu'un ménage se trouve confronté aux accidents de la vie, la question du maintien dans son logement ou l'accès à un nouveau logement devient vite centrale. C'est pourquoi, au titre de la mission d'utilité sociale du groupe paritaire, Soli'AL développe une stratégie globale d'accompagnement des personnes en difficulté organisée en deux volets.

Des mesures d'accompagnement social de proximité

Pour qui ? Les salariés des entreprises, les publics vulnérables et plus largement l'ensemble des locataires.

Dans quelles situations ? Dans des situations complexes qui exigent des interventions combinées : déséquilibre financier lié notamment à la perte d'un emploi, maladie, handicap, séparation remettant en cause le maintien dans le logement...

Comment ? Orienté par Action Logement ou par son bailleur, le ménage peut bénéficier d'un accompagnement individuel pendant plusieurs mois. Le conseiller social privilégie une approche globale de la situation. Il apporte conseils et soutien pour faire face aux difficultés, identifie les aides et services qu'il convient de mettre en place et les mobilise afin de stabiliser la situation du ménage et de l'améliorer de façon durable.

Des aides financières

Pour qui ? Les locataires du parc social et intermédiaire les plus en difficulté qu'ils soient ou non salariés.

Dans quelles situations ? Pour prévenir les impayés de loyer et faire face aux quittances à venir en cas de difficultés ponctuelles ou de charges locatives trop élevées à la suite de la hausse du coût de l'énergie.

Comment ? Aides versées aux locataires éligibles directement par les bailleurs participant aux dispositifs dédiés gérés par Soli'AL.



“

Notre engagement au quotidien : écouter pour comprendre et proposer des solutions pour améliorer et stabiliser la situation. C'est une réelle satisfaction de constater que la famille est sur des bons rails aujourd'hui, que tout a été remis en place, grâce à un accompagnement, grâce aux équipes de Soli'AL et grâce à moi.

”

*Hélène,
conseillère sociale depuis dix ans*

Une association en fort développement, des réponses cofinancées et agiles

Septembre 2021 : un dispositif Prévention des impayés locatifs

Dans un contexte sanitaire puis économique et social particulier, les partenaires sociaux ont souhaité affirmer leur appui aux bailleurs et les accompagner plus fortement pour intervenir auprès des locataires en difficulté. Soli'AL verse aux opérateurs du logement abordable une participation pour contribuer à leur fonds d'accompagnement des locataires en difficulté. Après 2 années exceptionnelles d'abondement à 200% du budget du bailleur dédié à la prévention des impayés locatifs, le montant a été porté en mars 2023 à 50%.

Décembre 2022 : un nouveau dispositif Fonds Energie

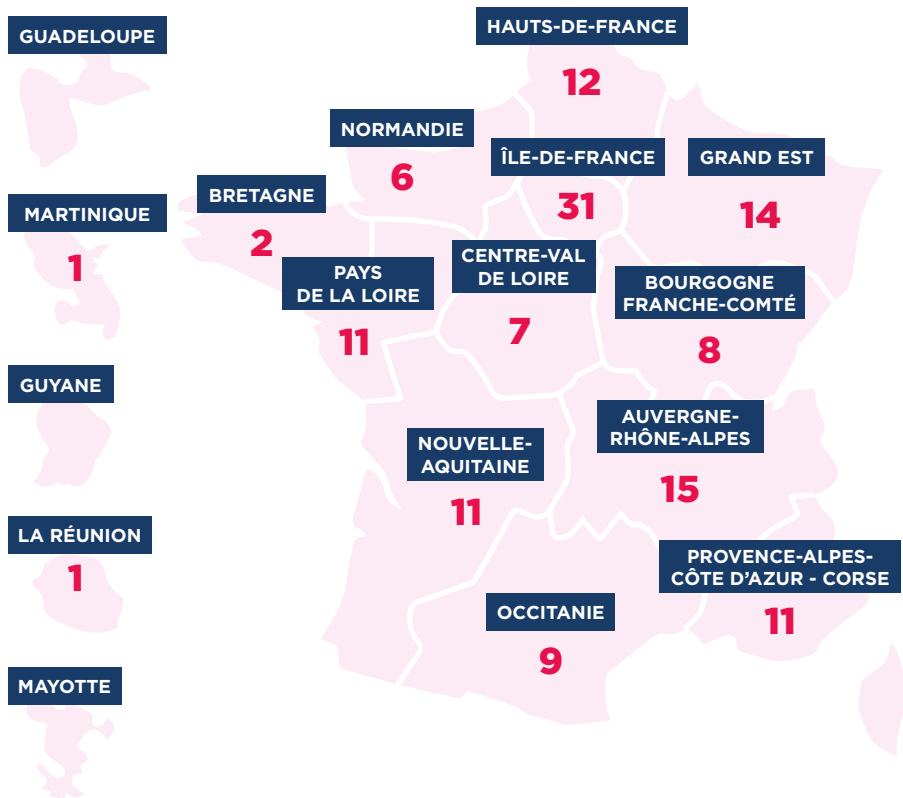
Dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie, les partenaires sociaux poursuivent leur engagement auprès des opérateurs du logement abordable. Une nouvelle participation leur est proposée pour soutenir leurs locataires confrontés à des situations extrêmes de hausse des charges locatives. Majorée à hauteur de 50% par Soli'AL, cette enveloppe permet aux bailleurs de verser une aide Energie d'un montant maximum de 600 € par ménage éligible. Les premières aides ont été versées en tout début d'année 2023.



Un outil : Soli'AIDE

Un extranet commun aux deux dispositifs mis à disposition des bailleurs pour une gestion simplifiée et rapide des aides destinées à leurs locataires.

UN DÉPLOIEMENT NATIONAL, PRÈS DE 140 BAILLEURS PARTENAIRES DANS LES TERRITOIRES



Nombre de bailleurs adhérents/partenaires au 30/04/2024

CONTACT

contactsolial@actionlogement.fr

Soli'AL 
Groupe ActionLogement

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Soli'AL - Association loi 1901

Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 393 044 938 RCS Paris

actionlogement.fr  @ ActionLogement

PRÈS DE 140 BAILLEURS PARTENAIRES DANS LES TERRITOIRES...

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



BRETAGNE



Groupe ActionLogement



CENTRE-VAL DE LOIRE



Groupe ActionLogement



Groupe ActionLogement

DROM



Groupe ActionLogement



Groupe ActionLogement

GRAND EST



Groupe ActionLogement



Groupe ActionLogement



Groupe ActionLogement



Groupe ActionLogement



Groupe ActionLogement

HAUTS-DE-FRANCE



Groupe ActionLogement



Groupe ActionLogement



Groupe ActionLogement



ÎLE-DE-FRANCE



NORMANDIE



NOUVELLE-AQUITAINE



OCCITANIE



PAYS DE LA LOIRE



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - CORSE

